DEPARTEMENT DE L'AUDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRONDISSEMENT

SMICTOM DE L'OUEST AUDOIS

DE CARCASSONNE

DOMAINE:

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Finances Locales

Séance du Comité Syndical du 6 novembre 2019 à 18 heures 30

SOUS-DOMAINE:

L'an deux mille dix-neuf et le six novembre à dix-huit heures trente

Finances

Le Comité Syndical du SMICTOM de l'Ouest Audois

OBJET:

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances

Décision Modificative

Présidence de Monsieur Alain CARLES

Le nombre de conseillers en service est de 35

Présents:

ANDRIEU Francis, ALRIC Didier, BROUSSE Michel, BROSSE Christian, CALMON Régis, CARLES Alain, CASSAN Renée, DARFEUILLE Jérôme, DE PRADIER D'AGRAIN Armand, DELRIEU Jean-Pierre, GALINER Alain, GUILHEM Evelyne, HENNEBELLE Jean-Luc, JUIN Denis, LOPEZ Frédéric, MARCOS Juan-Carlos, OURLIAC Christian, TOURNIER Guy, VAREILLE Marie-Jeanne, VIDAL Pierre,

Rendue exécutoire

Convocation du Comité en date du :

Absents remplacés:

PRADEL Christophe remplacé par RIVIERE Philippe

30 octobre 2019

GUY Raymond remplacé par PONS Bernard GIESE Peter remplacé par RICHIN David

Affichage en date du :

Absents excusés:

30 octobre 2019

ANDRIEU Catherine, ANTOINE Hervé, BRUNEL Christophe, CALMETTES Didier, CAZENAVE Serge, DANJOU Jacques, RIOU Daniel, ROBERT Richard, ROUQUET Alain, MORIN Didier, TANNEAU Gilles, YUS Joseph.

Publication de la présente en date du :

Secrétaire de séance :

6 novembre 2019

HENNEBELLE Jean-Luc

Délibération n°

20190036

Monsieur le président expose, afin de reverser les aides à la reprise ainsi qu'à la revente de matériaux à la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois de l'année 2018,

Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'effectuer au budget la modification suivante

Décision modificative n° 3:

011 – Charges à caractère général		
	611 – 812 – DECI	- 21 000,00
65 – Autre charge de gestion courante		
	658 – 020 - SAG	+ 21 000,00

Voix pour: 23 Voix contre: 0 Abstention: 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre

La convocation au Comité Syndical et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte du syndicat conformément aux articles 48 et 56 de la loi du 5 avril 1884.

Fendeille, le 7 novembre 2019

Le Président,

PREFECTURE DE L'AUDE SERVICE DU COURRIER 1 2 NOV. 2019

11836 CARCASSONNE CEDEX 9